



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement modifiant le zonage n° 216

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Samuel a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2023-348 modifiant le règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel ».

Description de la zone concernée :

- La zone concernée est approximativement délimitée par la limite sud du périmètre d'urbanisation et les terrains de part et d'autre du 3^e rang Ouest.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser l'usage « Maison mobile » dans la zone agricole « A2 ».

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 9 mai 2023, à 19 h, au 143, rue de l'Église (centre communautaire).

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel, Québec, G0Z 1G0. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, CE 1 MAI 2023.

Julie Paris

Directrice générale greffière-trésorière